

Assemblée générale de l'OSADOC

Procès-verbal

Samedi 19 juin de 16h à 17h30
À l'aéroport hôtel D172, 34130 Mauguio

Déroulement de la réunion :

- Introduction, présentation de l'ordre du jour
- Approbation du PV de l'AG 2020 (vote)
- Présentation du rapport moral 2020 (vote)
- Présentation du compte financier saison 2019-2020
- Budget 2020-2021
- Renouvellement du bureau (motif, rappel des statuts, recueil des candidatures, élections...)
- Perspectives 2022
 - Concerts et programme saison 2022
 - Dates importantes
 - Intentions
 - Budget initial 2021-2022 (y compris cotisations et droits d'inscriptions) (vote)
- Questions diverses

1 - Introduction, présentation de l'ordre du jour

Le Secrétaire rappelle que les statuts prévoient que l'assemblée peut valablement délibérer en présence de 50 % des membres à jour de leur cotisation.

Compte tenu de la situation exceptionnelle dû au covid, sont considérés « présents » les membres participants à la réunion en visioconférence.

Sur les 32 membres à jour de leurs cotisations, 18 sont présents (dont 3 en visio) ou représentés, car ils ont remis leur « pouvoir » (5). Le quorum est donc atteint et l'assemblée peut valablement délibérer.

Le Secrétaire présente l'ordre du jour et remercie les membres pour leur présence.

2 - Approbation du PV de l'AG 2020

Le PV de l'AG 2020 était joint à la convocation de la présente AG.

Le Président demande à l'Assemblée de faire part de ses éventuelles remarques sur ce PV. En l'absence de remarque il met de rapport au vote.

Résolution : l'Assemblée générale approuve à l'unanimité le PV de l'AG 2020

3 - Présentation du rapport moral 2021

Le Président présente le rapport moral 2021.

Nous avons les 6 communes pour ces deux dernières années mais le Covid a changé la donne.

Pour 2021, il s'agit d'une année « blanche » dans le sens où il n'y a pas eu de concert suite à la situation sanitaire. Mais ce n'est pas pour autant que rien n'a été fait.

Point à noter :

- Tous les points d'organisation de la saison musicale ont été conduits normalement : programme musical, identification des musiciens, recherche des lieux de concert, demande de subvention, réservation du Lazaret, identification des BAFA...
- La répétition des cordes a eu lieu comme prévu. Puis arrêt pour cause de Covid. Mais les salaires ont été versés.
- Le programme musical 2021 sera partiellement repris en 2022 (avec quelques changements) toujours avec Lionel à la baguette.

Perspective d'OSADOC junior envisagé (cf. plus loin).

Résolution : l'assemblée générale adopte le rapport moral présenté par le Président et donne quitus au bureau.

4 - Présentation du compte financier saison 2019-2020

La Trésorière rappelle que le suivi financier de l'association se fait par « saison musicale » soit du 1er juillet de l'année N-1 au 30 juin de l'année N. Le tableau de bilan financier (voir ci-dessous) de la saison 2020 a donc pour période de référence : du 1er juillet 2019 au 30 juin 2020.

Le compte financier ci-dessous est présenté en séance.

Compte de Résultat

OSADOC (association) - Période du 01/07/2019 au 30/06/2020 (document généré le 29/03/2021)

	PERIODE EN COURS	N-1
PRODUITS D'EXPLOITATION		
706100 - Droits d'inscription liés au séjour éducatif	1 031,00	14 001,00
740200 - Subventions d'exploitation - Conseil Régional	4 000,00	4 000,00
740300 - Subventions d'exploitation - Conseil Départemental	4 000,00	4 000,00
740400 - Subventions d'exploitation - Commune ou intercommunalité	800,00	7 900,00
740600 - Subventions d'exploitation - Autres	3 000,00	6 500,00
754000 - Dons et Collectes		7 093,68
756000 - Adhésions	615,00	870,00
758000 - Produits divers de gestion courante	90,00	360,00
Total	13 536,00	44 724,68
CHARGES D'EXPLOITATION		
604000 - Achats d'études et prestations de services	-463,50	-1 698,00
606300 - Petit matériel (<600€) ou fournitures pour activités	-114,28	-15,90
606800 - Autres matières et fournitures		-750,62
610000 - Services extérieurs	-95,63	
611000 - Sous-traitance (ex : ménage, traiteur, logiciels, animation)	-247,00	-247,00
613000 - Locations (ex : matériel, salle, équipements)	-199,47	-964,40
616000 - Primes d'assurances (ex : assurances de l'association, responsabilité civile, incendie)	-196,77	-193,19
618100 - Documentation générale		-400,03
622000 - Rémunérations d'intermédiaires et honoraires		-48,70
623700 - Publications (ex : affiches, programmes)	-296,99	-527,00
625100 - Voyages et déplacements		-1 273,28
625700 - Réceptions	-11 380,60	-16 468,11
626000 - Notes de frais - Frais postaux et télécommunication	-92,50	-171,26
630000 - Impôts, taxes et versements assimilés	-540,62	
641000 - Rémunérations du personnel	-728,36	-10 376,26
645100 - Cotisations à l'Urssaf		-5 915,00
645800 - Cotisations aux autres organismes sociaux		-888,59
648000 - Autres frais de personnel		-200,00
Total	-14 355,72	-40 137,34
RESULTAT D'EXPLOITATION	-819,72	4 587,34

La saison musicale 2019-2020 s'est ainsi soldée par un résultat négatif de -819 €.

Résolution : l'Assemblée générale adopte à l'unanimité le rapport financier présenté par la Trésorière et donne quitus au bureau

Adresse du siège social Mairie de Grabels, sise 1, place Jean Jaurès 34790 GRABELS. www.osadoc.com OSADOC est une

association, à but non lucratif, régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 et le décret du 16 août 1901, enregistrée sous le n°W343017269 Contact : osadoc@free.fr Président Daniel BOULANGER N°SIRET 808 207 161 00023 IBAN : FR7610278089630002067050177

5 - Budget 2020-2021

Comme c'est le cas chaque année les comptes sont arrêtés au 30 juin (2021 pour cet exercice).

Les comptes sont en cours de finalisation. Nos liquidités sont actuellement de 21 k€, à cela il faut soustraire 3 chèques non encaissés (1 salaire et 2 remboursements) ce qui nous fait une trésorerie qui s'établira à 20 360 €. Le Lazaret a encaissé 11 k€ et un avoir a été émis pour le séjour d'avril 2022 de ce montant.

6 - Elections

Le Secrétaire rappelle ce que disent les statuts sur le sujet :

ARTICLE 13 - CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'association n'est pas dotée d'un conseil d'administration.

ARTICLE 14 – LE BUREAU

L'Assemblée Générale élit parmi ses membres, un bureau composé de 3 à 6 personnes. Une fois élu, le bureau désigne :

- 1) Un président ;*
- 2) Un vice-président ;*
- 3) Un(e) secrétaire et, s'il y a lieu, un secrétaire(e) adjoint;*
- 4) Un trésorier(e), et, si besoin est, un trésorier adjoint.*

Les fonctions de président et de trésorier ne sont pas cumulables. Les autres peuvent l'être. Les membres du bureau sont élus pour 3 ans.

Le Président recueille les candidatures qui sont les suivantes : Théo Chqiriba ; Valentine Loisy ; Théia Michel.

Les candidats proposent le bureau suivant :

Président : Théo Chqiriba
Trésorière : Valentine Loisy
Secrétaire : Théia Michel

Cette composition est validée à l'unanimité par l'assemblée générale.

Le nouveau bureau est donc dès à présent en charge du pilotage d'OSADOC. Le bureau sortant le félicite et s'engage à apporter un appui au cours de la première année d'exercice.

Le nouveau bureau devra entreprendre les démarches administratives telles que : déclaration de la nouvelle équipe en préfecture, info des partenaires, démarches auprès de la banque, du CEA Urssaf, prise en main de Trello...

La suite de l'Assemblée générale se déroule sous la présidence de Théo Chqiriba.

7 - Perspectives 2022

7.1 - Concerts et programme saison 2022

Liste des concerts envisagés en 2022 (sauf crise Covid) :

Vendredi 29 avril	Samedi 30 avril	Dimanche 1 mai
Murviel-lès-Béziers	Lamalou-lès-Bains ??	Grau du Roi
Vendredi 6 mai	Samedi 7 mai	Dimanche 8 mai
Lunel ??	Assas	Palavas ??

Programme : plusieurs écoles de musique ont demandé, via les élus, de jouer avec nous. Donc le programme sera revu pour pouvoir avoir des morceaux avec ces jeunes musiciens : Poursuite • Catch me if you can • Grande Sarabande de Haendel • 2 morceaux arrangées d'Amrie • Pump and Circonstance • Latin fever. On ne jouera pas l'Arlésienne de Bizet ni l'ouverture de Mac Beth de Verdi.

7.2 - Dates importantes

- Ouverture des inscriptions : samedi 16 octobre 2021
- Répétition des cordes : en février 2022 (date à définir)
- Répétition tutti : en mars 2022 (date à définir)
- Stage du 25 au 30 avril 2022

7.3 - Intentions

OSAODC junior : le projet ne souhaite pas être lancé en 2022 mais temporiser un peu. Report à 2023 et 2022 permettra de l'organiser.

L'organisation d'un autre concert durant l'année (comme cette année le 3 juillet) est envisagé.

7.4 - Budget initial 2021-2022 (y compris cotisations et droits d'inscriptions) (vote)

Le budget 2021-2022 est présenté (voir annexe)

Pour la saison 2021-2022 il est proposé de maintenir à 15 € le montant de la cotisation et de conserver le tarif des droits d'inscription Enfant/Étudiant/Adulte. Cette proposition est soumise au vote.

Résolution : l'Assemblée générale adopte à l'unanimité le montant des cotisations pour la saison 2021-2022 qui sera de 15 € par membre avec maintien du prix des droits d'inscription au séjour.

8 - Questions diverses

- Organisation du concert du 3 juillet : 32 musiciens identifiés. Le problème est encore de trouver un site pour nous accueillir, option du Lazaret. Sinon report en septembre.
- Idée de faire un livre d'illustration avec les dessins de JP Maubon. Livre illustré, utilisation en 2022.

Annexe

Budget prévisionnel 2022

Stage du 25 au 30 avril

OSADOC

Dépenses	prévu	actualise	réalisé	Recettes	prévu	actualise	réalisé
Encadrement pédagogique	18 000 €	0 €	0 €	Subvention Region	4 000 €		
				DRAC	3 000 €		
Masse salariale Prof stage, chef et raccords	13 000 €	0 €	0 €	Département	4 000 €		
Masse salariale animateurs et directeur stage	5 000 €			Communes d'accueil	7 900 €		
				TOTAL Subventions	18 900 €		
				AUTRE MECENAT	3 500 €		
Masse salariale animateurs et directeur stage	5 000 €			Droits d'inscription au stage	15 945 €		
				*30 mineurs x 285 €	8 550 €		
				*10 étudiants x 306 €	3 060 €		
				*10 adultes x 324 €	3 240 €		
				*3 chambres particulières x 90 €	270 €		
				5 Animateurs *0	0 €		
				COTISATIONS	825 €		
				DONS	3 905 €		
Frais annexes	24 250 €	0 €	0 €	TOTAL DES RECETTES	42 250 €		
*achat/location de partitions	1 000 €	0 €	0 €				
*communication	1 000 €	0 €	0 €				
*hébergement pension complète 6 jours et 5 nuits	17 000 €	0 €	0 €				
*location salles répétitions + semaine de stage	1 000 €	0 €	0 €				
*gouters, pauses café (répétitions et stage)	500 €	0 €	0 €				
*transport collectif des stagiaires	1 200 €	0 €	0 €				
*location véhicule pour transport percussions + praticables	1 000 €	0 €	0 €				
*Tee shirts OSADOC	1 000 €	0 €	0 €				
*Droits SACEM	250 €	0 €	0 €				
*frais divers	300 €	0 €	0 €				
TOTAL DES DEPENSES	42 250 €	0 €	0 €				

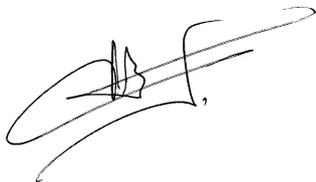
Adresse du siège social Mairie de Grabels, sise 1, place Jean Jaurès 34790 GRABELS. www.osadoc.com OSADOC est une

association, à but non lucratif, régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 et le décret du 16 août 1901, enregistrée sous le n°W343017269 Contact : osadoc@free.fr Président Daniel BOULANGER N°SIRET 808 207 161 00023 IBAN : FR7610278089630002067050177

En l'absence d'autres questions, l'assemblée générale prend fin à 17h30.

Pour le bureau sortant

Daniel BOULANGER
Président



Guillaume RANDRIAMAMPITA
Vice-Président, Secrétaire



Isabelle ALBERT
Trésorière



Pour le bureau entrant

Théo CHQIRIBA
Président



Théia MICHEL
Vice-Présidente, Secrétaire



Valentine LOISY
Trésorière

